

j' avais just' une p'tite question ...

Voici une histoire inventée, mais toute ressemblance avec une ou des personnes connues n'est certainement pas l'effet du hasard... Peut-être cela vous est-il déjà arrivé, comme à moi.

C'était un mardi. Dans mon journal du matin, je venais d'apprendre l'existence du MAC par la rubrique « Quoi Faire Aujourd'hui ». Ayant été mise à pied le vendredi d'avant, je me demandais justement si j'avais droit à l'assurance-chômage.

Alors, je téléphone.

— Action-Chômage bonjour !

— Oui, c'est juste une petite question : combien de semaines de travail ça prend pour avoir droit au chômage ?

— Actuellement, à cause du taux élevé de chômage dans la région on doit avoir, soit : 10 ou 20 semaines de travail, et voir si on a été sur le marché du travail pendant au moins 14 semaines dans l'année précédant celle qui vient de passer.

— Aïe ! ça a donc ben l'air compliqué !

— Oui, c'est entre autre pour ça, qu'on donne des rencontres d'information sur la loi, vous devriez venir, il y en a le...

— ... Oh ! non, voyez-vous je n'avais qu'une petite question et d'ailleurs j'ai un jeune enfant à la maison ; quand je travaillais, il fallait que je le fasse garder, mais là, quand c'est pas obligatoire...

— Si vous dites ça au chômage ils peuvent dire que vous n'êtes pas disposée à travailler et vous couper vos prestations.

— Ah oui ?

— Vous savez, il y a plein de gens qui se voient privés de leurs prestations parce qu'ils et elles ignorent la loi, et c'est pour PRÉVENIR cela qu'il y a des rencontres au MAC. Vous avez une petite question maintenant ? Mais rien ne prouve que le mois prochain vous n'en aurez pas

une autre, et plus compliquée...

Ouais, au fond, une femme avertie en vaut deux, alors j'y suis allée. J'étais un peu gênée ; aller parler de mon chômage devant du monde... que je ne connais pas, en plus ! Vous savez, j'ai toujours travaillé moi, mais là, on a réduit le personnel et ça a été mon tour.

On était une quinzaine et quand on a fait le tour de table, pour se présenter, j'ai vu que je n'étais pas la seule à avoir des problèmes de chômage et de... timidité.

Nous ne comprenions pas trop pourquoi on était là, la plupart, sont arrivé-e-s en disant qu'elles et ils n'avaient qu'une petite question (tiens tiens !) et ne voyaient pas la nécessité d'écouter toute l'information, ni surtout... d'attendre leur réponse.

On n'est pas habitué à ça ! Bon mettons, que, comme le disait quelqu'un, dans les bureaux de chô-

mage on attend aussi après notre réponse, mais c'est pas pareil. En rang d'oignons. En silence. Avec son numéro comme au comptoir des viandes chez Steinberg. Une heure ou 2 ou plus. Puis rencontre d'un-e fonctionnaire. Information au compte-gouttes... etc.

Mais là, ça a été complètement différent, même qu'on s'est rendu compte bien vite qu'on était loin d'être en attente.

On a fait le tour des différents principes de la Loi. Bien sûr tout n'a pas été compris d'un coup, mis j'ai réussi seule à « établir mon droit aux prestations », comme on dit dans le jargon de l'assurance-chômage (hein ! que je suis bonne !). J'ai même aidé quelqu'un d'autre à calculer le montant de ses prestations.

Il y avait aussi 5 personnes bien mal prises parce qu'elles attendaient leurs chèques depuis plusieurs

semaines sans savoir pourquoi. On leur a répondu que c'était le problème le plus fréquemment rencontré et que les membres du MAC (on peut en faire partie) ont formé un comité qui se bat contre les délais administratifs. Comme on nous l'a fait remarquer, on peut bien régler un problème individuellement, mais ça ne prévient pas les autres qui peuvent survenir à tout moment et ça ne change rien à l'ensemble de la situation. Il est évident qu'une seule personne ne peut arriver à faire bouger une aussi grosse machine que la CEI mais à plusieurs... !

J'en aurais encore long à vous raconter là-dessus, mais je terminerai en vous disant ceci : si on vous invite à une rencontre d'info au MAC, ne vous laissez pas tordre le bras, vous ne le regretterez pas, même si vous n'avez QU'UNE PETITE QUESTION!...

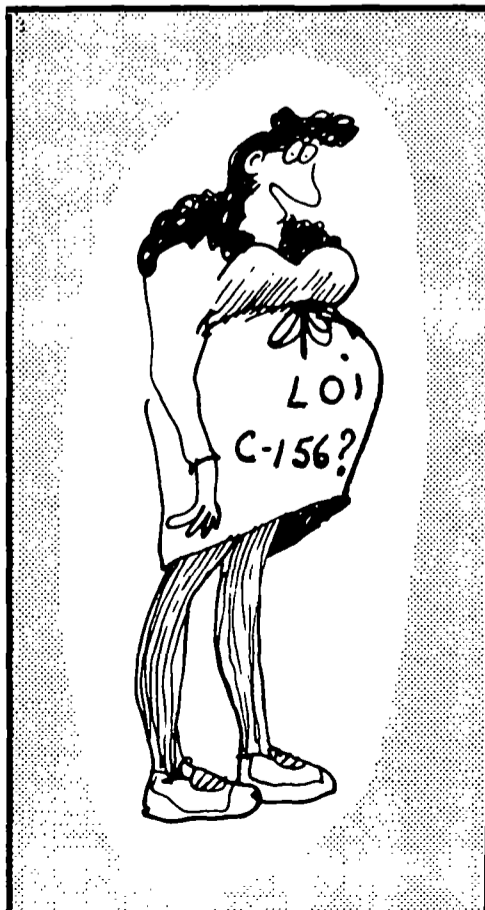
Chômage - maternité : changements ???

Le 2 juin 1983, d'importantes modifications au régime des prestations maternité sont votées (loi C 156). Ces changements, quoique insuffisants, permettront à un nombre appréciable de femmes, qui auparavant étaient exclues, d'être éligibles au bénéfice des prestations.

Notons à titre d'exemple que le critère « faire partie de la population active pour une période d'au moins dix semaines entre la 30^e et la 50^e semaine avant la date présumée de l'accouchement » est aboli.

Les prestations pourront dorénavant être touchées en période initiale, c'est-à-dire pendant les 20-25 premières semaines selon le cas au lieu de l'obligation actuelle de les percevoir les 15 premières semaines. De même qu'une chômeuse enceinte, n'ayant pas droit aux prestations de maternité, ne sera plus automatiquement exclue à partir de la 8^e semaine avant la semaine de l'accouchement jusqu'à la 6^e semaine après (15 semaines).

On nous affirme que la loi entrera



en vigueur le 1^{er} janvier 1984. Pourquoi attendre ? La loi est votée depuis juin 1983. De plus sera-t-elle réellement effective le 1^{er} janvier et surtout de quelle façon ? Les directives en régissant l'application sont encore inconnues.

Ces questions, plusieurs groupes, travaillant avec la loi de l'assurance-chômage, se les posaient dernièrement au cours de l'assemblée générale du Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec (R.C.C.Q.) tenue à Québec en octobre dernier.

Le mandat d'élaborer un plan d'action, pour exiger l'application immédiate de la loi C 156, a été confié à la structure régionale de Montréal du R.C.C.Q. Le plan en question devrait débiter le 1^{er} décembre et sera repris par une quarantaine de groupes à travers la province.

Un appel est lancé dès maintenant à tous les groupes et individu-e-s intéressé-e-s à y participer. Vous pouvez nous rejoindre au Mouvement action-chômage de Montréal situé au 1015, rue Ste-Catherine est.

**MOUVEMENT
ACTION-CHÔMAGE**

1015, rue Sainte-Catherine est
845-4258

**RENCONTRES
D'INFORMATION**

les mardis et les jeudis à 1 h 30
Pour les travailleurs-ses
Tous les mardis à 7 h 30.

quoi faire aujourd'hui?...

C'est le 24 septembre dernier, qu'a eu lieu la dernière Assemblée générale du MAC. Après avoir fait le bilan de l'année dernière (Ouf! Quelle année!), on a adopté les priorités d'action pour celle qui vient : les batailles **POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET CONTRE LES DÉLAIS ADMINISTRATIFS** se continuent (nous y reviendrons dans les prochains numéros du journal).

De plus, pour 83-84, on veut accorder une attention toute spéciale à la vie interne du MAC, en améliorant **L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION** des gens qui viennent ici.

Trop souvent, nous nous sommes retrouvé débordé-e-s de travail, négligeant ainsi le membership et l'intégration des personnes qui auraient pu s'intéresser de plus près au MAC.

Ça faisait longtemps qu'on ne s'était parlé de notre fonctionnement, ça fait du bien. Déjà, on change nos

façons de faire. Quand il y a « débordement » du côté du service, on s'entend pour donner un coup de main ; une personne supplémentaire est « affectée » aux rencontres d'information, etc.

D'ailleurs, les rencontres d'information sont au cœur de nos discussions, leurs raisons d'être, les façons de les donner... C'est en comprenant et en cherchant à améliorer notre travail, que nous nous ferons plus accueillant-e-s.

L'INTÉGRATION

Comme groupe populaire, le MAC a toujours invité les gens à venir se joindre à l'équipe de travail. Mais voilà, souvent, il suffit que quelqu'un nous demande : « Qu'est-ce que je peux faire ? » pour qu'on soit bêtement pris de court... On n'a pas, la plupart du temps de travaux « faciles » en réserve, et le reste des tâches exige un minimum d'appren-

tissage et d'intégration, ce qui demande du temps, que souvent on n'a pas, alors on se dit que ça ira plus vite si on le fait soi-même.

Quel malheur! Et surtout, quel cercle vicieux : trop-de-travail-pas-assez-de-monde...

Conscient-e-s de cette faiblesse, nous avons abordé différentes solutions : dans ce journal, vous retrouverez la rubrique « Quoi faire aujourd'hui... au MAC ? » qui se veut une banque de tâches pratiques susceptibles d'initier au travail du MAC, les gens intéressés (**N'HÉSITEZ PAS**).

Aussi, nous sommes à fabriquer un **CAHIER DE FORMATION** qui servira d'outil d'intégration pour tous les nouveaux et toutes les nouvelles. Chaque comité est chargé de faire un bref historique et d'inscrire toute information pertinente à la compréhension du Mouvement. Ajoutez à cela une ou des rencontres avec quelque membre d'ici, ça fera une intégration sérieuse, vivante et basée sur la réalité du MAC.

... au mac

EN AVEZ-VOUS ASSEZ D'ÊTRE SEUL-E-S? Pas besoin d'avoir de « talents » particuliers, mais si vous avez des préférences dans les tâches, voici quelques exemples :

Pour le COMITÉ INFORMATION :

- * Chronique « Services à la communauté », à envoyer aux 2 mois
- * Mise à jour des listes d'envois aux médias et aux groupes

Pour le COMITÉ IMMIGRATION :

- * Mise à jour des listes des groupes ethniques
- * Annoncer aux groupes les dates de formation sur la loi

Departs volontaires: payant pour qui ?

Ces « individu-e-s » qui se permettent le « luxe » de démissionner, nous en recevons souvent au Mouvement action-chômage, et leur situation est loin d'être enviable. Pour *quitter son emploi*, il faut avoir *des raisons fort sérieuses* car lorsqu'on se retrouve « sur » le chômage :

- 1 - Les prestations d'assurance-chômage, sont fixées à 60 % du salaire (c'est juste un petit peu plus que la moitié du revenu)
- 2 - Elles sont imposables
- 3 - Les 2 premières semaines de chômage ne sont pas payées (c'est ce qui s'appelle le délai de carence)
- 4 - Les personnes qui ont laissé volontairement leur emploi, sont passibles de 6 semaines de pénalité (c'est-à-dire sans prestations et c'est appliqué quasi-automatiquement).

Ce qui totalise 8 semaines sans revenu, sans parler des *délais administratifs* interminables de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration, si souvent dénoncés par le MAC, qui retarderont encore l'émission des chèques ; ajoutez à cela les contrôles souvent sévères du bureau de chômage, et la difficulté de se trouver un autre emploi...

COMMENT EN ARRIVE-T-ON DANS CES CONDITIONS À LAISSER QUAND MÊME SON EMPLOI??? IL FAUT ASSURÉMENT QUE LES CONSÉQUENCES SOIENT « MOINS PIRES » QUE CELLES VÉCUES AU TRAVAIL.

La FCEI se garde bien de dire que, surtout quand on n'est pas syndiqué-e, on peut se faire imposer :

- une augmentation de la cadence et des heures de travail,
- une diminution du salaire,
- un changement désavantageux dans les tâches,

— du travail dangereux
— et que dire du harcèlement sexuel, un tabou, qui profite à qui on sait!

Combien de temps peut-on endurer ces situations sans mettre en péril sa santé mentale ou physique ?

Et ce n'est pas tout, la ligne de démarcation entre un départ et un congédiement, est parfois bien mince. Il n'est pas rare que des gens soient « poussés », plus ou moins subtilement à démissionner... Vous le savez messieurs de la FCEI, le calcul est simple : un ou une employé-e avec expérience et ancienneté coûte plus cher à l'entreprise qu'un nouveau ou une nouvelle, qui en plus sera bien docile! Ce sera alors, la série de tracasseries citée plus haut.

À propos du financement de la caisse d'assurance-chômage, la FCEI prétend que les hausses (annoncées par Ottawa) des contributions des employeurs et employé-e-s au régime... « viendront mettre un frein à l'expansion des petites entreprises ». La Fédération y va donc de ses recommandations pour diminuer les coûts de l'assurance-chômage : que l'on accumule un minimum de 20 semaines de travail (au lieu des 10 à 20 comme actuellement) pour avoir droit à un maximum de 26 semaines de prestations (52 actuellement) « ... tout chômage au-delà de cette période, devrait être compensé par d'autres moyens, notamment le recyclage ou le Bien-Être Social » (sic).

Pauvres petites entreprises! Elles ne sont pas comme nous, elles n'ont même pas droit au Bien-être... elles ont seulement quelques abris fiscaux leur permettant de contribuer à pres-

que 30 % de tous les impôts payés au pays.

Quand l'assurance-chômage est déficitaire (parce qu'on a la fâcheuse manie de perdre nos emplois, et que nous n'avons pas payé suffisamment de cotisations), on re-puise à même les impôts et les taxes de ceux et celles-là même qui en sont les victimes...

L'augmentation de nos cotisations à l'assurance-chômage ainsi que les propositions de la FCEI sont inadmissibles, parce que c'est nous faire porter l'odieux d'une situation économique que nous ne contrôlons pas. Mais ce qui est encore plus choquant, c'est le doute qu'on laisse encore une fois planer sur la volonté réelle de travailler des gens de ce pays.

Et pour terminer, un exemple éloquent : le gouvernement du Québec, a coupé depuis quelques années dans les services publics, soi-disant pour créer **DES EMPLOIS. OÙ SONT-ILS???** Nulle part on a réglé le problème du chômage en coupant dans les mesures sociales.

À quand, des employeurs qui reconnaîtront et assumeront leurs responsabilités sociales... où est la volonté réelle des gouvernements d'instaurer une politique cohérente de création d'emplois???



LECTEURS ET LECTRICES DU JOURNAL ACTION-CHÔMAGE, VOICI EN PRIMEUR UNE LETTRE QUE NOUS AVONS ENVOYÉE LE 21 OCTOBRE 83 À LA RUBRIQUE AUX LECTEURS DES JOURNAUX. EST-CE À CAUSE D'UN CERTAIN PARTI-PRIS ? ELLE N'A JAMAIS ÉTÉ PUBLIÉE...

On a fait état récemment, du Mémoire sur l'assurance-chômage présenté à Ottawa par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI).

Dans l'article paru dans *La Presse* du 13 octobre dernier, plusieurs points ont retenu mon attention, dont celui-ci : « ... Selon ces hommes d'affaires avertis, chaque année, plus de 200 000 demandeurs de prestations démissionnent volontairement de leur emploi. Dans une période de chômage intensif, disent-ils, **AUCUNE CONSIDÉRATION SOCIALE** ne peut justifier l'obligation pour la grande majorité des travailleurs et des employeurs de supporter au coût de 1 milliard de dollars tous les individus qui se permettent le luxe de démissionner. Ils ne devraient pas avoir droit aux prestations. »

